

L'ensemble de la commune est soumis à des risques sismiques +

 périmètre du P.P.R. : mouvements de terrains

LEGENDE

- G : glissement
- Em : éboulement en masse
- S : reptation

 **ZONE ROUGE :**
zone inconstructible

 **ZONE BLEUE :**
zone soumise à des mesures de prévention

NE zone non exposée

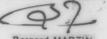
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE
CANTARON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

PLAN DE ZONAGE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel


Bernard MARTIN

AOUT 1999 Échelle: 1/5000
PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le : 5 Février 1986
VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : avis réputé favorable
ENQUETE DU 7 Septembre 1998 au 7 Octobre 1998
APPROBATION DU PPR : 17 Novembre 1999



ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL